Décharge 2014: Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)

2015/2178(DEC) - 07/04/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Derek VAUGHAN (S&D, RU) concernant la décharge sur l'exécution du budget de Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) pour l'exercice 2014.

La commission parlementaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur exécutif de l'Agence sur l'exécution du budget de l'Agence sur l'exercice 2014.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2014 étaient fiables et que les opérations sous–jacentes étaient légales et régulières, les députés appellent le Parlement à approuver la clôture des comptes de l'Agence. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences :

- **États financiers de l'Agence**: les députés notent que le budget définitif de l'Agence pour l'exercice 2014 était de 9.708.297 EUR, soit une hausse de 0,39% par rapport à 2013.
- **Engagements et reports de crédits** : les députés notent que le montant total de crédits d'engagement reportés à 2015 est de 1.332.421 EUR, soit 15% du total des crédits. Constatant les importants reports de crédits, les députés soulignent qu'il s'agit de dépenses informatiques destinées aux deux sièges de l'Agence (dépenses commandées mais exécutées en fin d'année).

Les députés ont également fait une série d'observations sur les virements de crédits, les procédures de passation de marchés, les recrutements, les audits et contrôles internes.

Les députés constatent par ailleurs que l'Agence a adopté des politiques internes de manière à améliorer la rentabilité et la dimension écologique de ses locaux et qu'un grand pas vers la réalisation de ces deux exigences a été franchi avec l'adoption de "*paperless*", **une plateforme prévue pour gérer les flux de travail et conserver les documents internes**. Ainsi, l'Agence a remplacé pratiquement tous les flux de travail en version papier, notamment les dossiers et les documents relatifs aux transactions financières et aux ressources humaines, par des documents et des flux de travail électroniques afin de parvenir à un environnement de travail entièrement sans papier.

Ils constatent par ailleurs qu'à la suite de la décharge de l'Agence pour l'exercice 2013, et en vertu du bail conclu entre les autorités grecques, l'Agence et le propriétaire, **le loyer des bureaux d'Athènes est versé par les autorités grecques**. Ils s'inquiètent de ce que le loyer soit constamment payé **tardivement**, ce qui s'est poursuivi en 2014 et 2015 et constitue un risque financier et pour la continuité de l'activité de l' Agence. Ils demandent dès lors à la Commission, à l'Agence et aux autorités grecques de trouver une solution à ce problème, afin de réduire les risques importants auxquels est exposée l'Agence.